L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 13 AVRIL 1881.

Spectacles, Bals, &c.

Théâtre St Charles de Bidwell.

Saison sans précédente.
CONTINUANT
DIMANCHE, 10 AVRIL,
TOUS LES SOIRS PENDANT LA SEMAINE
Et
le Mercredi et Samedi, en matinée.
Et Positivement le dernier BOOM.
—POUR UNE SEMAINE SEULEMENT—

Soirées de Seeman

—AVEC UN—
Entier changement de Programme
[illegible] sièges de bonne heure.
50 cts, Sièges réservés, Parquet et Dress Circle, 6 enveloppes.
25 cts, Family Circle et Galerie, 2 enveloppes.
Le contrôle est ouvert six jours à l'avance.
10 avril—

CONCERT DENGREMONT.

La direction annonce respectueusement que par suite de l'indisposition du jeune violoniste
MAURICIO DENGREMONT
le concert a été remis à la semaine prochaine; la date en sera donnée à temps.
Les personnes ayant des billets peuvent les garder pour le prochain concert ou se faire rembourser leur argent chez Grunewald, 127 rue du Canal, de 11 heures du matin à midi, et de 5 à 6 heures de l'après-midi. 13 avril—1f

FORT ESPAGNOL.

ATTRACTION SPÉCIALE.

Commençant dimanche, après-midi, 17 avril, et tous les soirs jusqu'à nouvel ordre. Les gymnastes et acrobates, célèbres dans le monde entier, et venant du Palais de Cristal de Londres, les

Victorellis, Henry et Eldon

Exhiberont au public leur célèbre

CHIEN SAVANT JACK,

et donneront pour la première fois dans cette ville des représentations très attrayantes, mêlées de scènes comiques et de tours de forces surprenants, connus sous le nom de

FANTOMES.

Prenez le train au coin des rues Canal et Basin. Il part un convoi toutes les demi-heures pendant la semaine, après 3 heures, le dernier quittant le lac à 8 h. du soir. Le dimanche, il part un train toutes les demi-heures, de 10 h. du matin à 2 h. de l'après-midi, et, après 2 heures, tous les quarts d'heure, le dernier train partant du lac à 9 heures du soir. 13 av—

Cinquième Fête Annuelle.

EXHIBITION PYROTECHNIQUE ET BAL,
—DONNÉ PAR—
L'Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,
AUX FAIR GROUNDS,
Dimanche Pâques, 17 Avril 1881.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.

Charles Barga, Chairman; Henry Durel, Jr., A. D. Dumaine, F. Dufreche, A. Monteverde, H. C. Fiske, H. Dumolis, A. J. Malone, C. L. Girand, J. F. Barthélemy, Vincent Mell.

AMUSEMENTS.

Course de Ponies, un mille, prix d'entrée $2 50, Prix $15.
Course de Mulets un mille, entrée gratuite, Prix $10.
Course avec Charrettes de marchands de lait, un mille, entrée $2 50, prix $15.
Course à Pied, pour membres seulement, 300 yardes, prix $5.
Course aux Bicycles, ouverte à tous, un quart de mille, prix $5.

PROGRAMME DES PIÈCES PYROTECHNIQUES
Faites par Louis et Bernard Pescouillet.

1. Pièce du Temple, avec Bouclier et Drapeau Américain. 2. Soleil de Gloire. 3. Polka, Dance Double. 4. Emblème de Justice. 5. Double Fontaine. 6. Caprices Tournant. 7. Croix d'Honneur. 8. Arbre de Gloire. 9. Grande Rosace. 10. Triomphe de Cupidon. 11. Arbre du Paradis. 12. Croix de Pierreries. 13. Cascade Illuminée. 14. Pièce du Temple B. A. L. 15. Étoile de l'Espérance. 16. Arbre de la Liberté. 17. Tour de Babylone. 18. Châte d'Eau Illuminée. 19. Grand Final—Pièce du Temple dédiée. 20. Grand Bouquet—100 Fusées. Fusées assorties dans le cours de l'exhibition.

DANSE DANS LES DEUX BATISSES.

Les dames ne seront admises que par invitation. On peut se procurer des invitations en s'adressant aux membres de l'Association. Les entrées pour les courses devront être faites à Henry Durel jne, 125 rue du Canal, jusqu'au 15 avril. Les Fair Grounds seront illuminés à la lumière électrique.
3av—3 10 12 13 14 15 16 17

DEBALLAGE GÉNÉRAL

—DE—

MARCHANDISES DE PRINTEMPS,

MARDI, 5 AVRIL, DE TOUT ARTICLE NOUVEAU ET DÉSIRABLE EN

PATRONS, FRANÇAIS,
FORMES, CHAPEAUX
AINSI QUE TOUTES
Les Dernières Nouveautés
—EN—

CHEVEUX

—ET—

Articles de Fantaisie

G. T. SCHILLING,

157 et 159 RUE DU CANAL.

Pas de Cartes.

31mars—1m

MODES ET ROBES.
Modes de Printemps.
—CHEZ—

Mme E. FOERSTER,

Établissement de Modes et de Couture,
15.........RUE BARONNE.........15
En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fraîches modes en

Chapeaux et Bonnets Parisiens
Pour dames et demoiselles.
Toques et Capottes
pour fillettes et enfants.

Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.

Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est

LA CONFECTION DES ROBES,
selon les dessins et les plus élégants modèles de Paris.
ROBES ET COSTUMES POUR LA SCÈNE
Faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.
15.........RUE BARONNE.........15
7nov—6m

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

D'étalent, LUNDI, 11 courant, leurs Importations de Printemps en

GRENADINES NOIRES,

Brochées à raies et à carreaux.

LINONS TOILE IMPRIMÉS
—ET UN—
Assortiment choisi de Nouveautés
—EN—
Bonneterie de fantaisie couleur.

[illegible]

RESCONTHAU FRÈRES,
Angle des rues Rampart et Broad.
ÉPICERIES, liqueurs et magasin de fourrage; grocerie et liqueurs des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graines de toutes sortes, etc., à des prix bien réduits.
Toutes marchandises délivrées à domicile.
24 nov—1an

Jardin de Wenger

11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le
Célèbre Orchestre des dames de
Berlin sous la direction de
MILLE KATE LIEBOLD.
Tous les soirs un programme nouveau.
Dimanche après-midi MATINÉE.
Quatre chambres magnifiquement meublées [illegible] aux familles et aux dames. Entrée [illegible] séparée. Aux personnes suspectes l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe et les rafraîchissements [illegible] toujours un lunch extraordinaire.
[illegible]

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tous genres, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "[illegible] LOAN OFFICE", rue [illegible] 42, vis-à-vis du Bureau de la [illegible], le plus vieil établissement de [illegible] dans cette ville, fondé depuis 1838. Pendant [illegible] [illegible] le propriétaire peut garder [illegible] [illegible] délai au dessous forfait et offre des [illegible] spéciaux dans les cas de prêts en [illegible] dollars. 9[illegible]—1an

THE GREAT SAUCE OF THE WORLD.

Lea & Perrins

Signature is on every bottle of GENUINE

WORCESTERSHIRE SAUCE.

[illegible]

Extract of a letter from a MEDICAL GENTLEMAN at Madras to his brother at WORCESTER, May, 1851.

"Tell LEA & PERRINS that their sauce is highly esteemed in India, and is, in my opinion, the most palatable, as well as the most wholesome sauce that is made."

SOUPS, GRAVIES, FISH, HOT & COLD MEATS, GAME, &c.

Sold and used throughout the world.
JOHN DUNCAN'S SONS,
AGENTS FOR THE UNITED STATES,
NEW YORK.

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St-Louis et Conti.

BASILE BARÈS à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Mallier de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction.
Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.
Les ordres à la campagne seront exécutés avec le plus court délai.
20 fév—

DEBALLAGE DE PRINTEMPS

CHEZ

GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant les dernières nouveautés dans les marchandises de saison en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera le plus vaste et le plus joli que nous ayons jamais eu, et que nous invitons à venir examiner.

Notre fonds est bien assorti en vêtements Diagonal, laine, serge bleu, Tweed et Casimirs, de coupe et de genres variés.

Notre assortiment de vêtements pour garçons et enfants est complet, et sera ainsi durant toute la saison.

NOUVEAUTÉS,

EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.

LÉON GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.
13 mars—

REGNAULT

TAILLEUR,

2.......rue de la Bourse.......2
A PARIS.

M. REGNAULT, tailleur, demeurant autrefois rue Richelieu No 54, informe sa clientèle louisianaise qu'il continue toujours au domicile ci-dessus indiqué, l'exploitation de son industrie. Ses prix restent fixés, comme par le passé, pour les étoffes de première qualité au tarif suivant:

Jaquette.... 90 francs Gilets....... 30 francs
Redingotte..100 .. Pantalons ... 60 ..
Habit.......110 .. Pardessus doublé soie.110 ..

Pardessus d'hiver doublé soie 130 francs.
13 mars—1m

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Rons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
[illegible]—1an LEONORA BARE.

Restaurant de l'Alcazar et Poste d'Huîtres.

61 RUE DE CHARTRES,
Entre Bienville et Conti. Nlle-Orléans.

Déjeuners 30 cts, Diners 30 cts avec dessert et café. Pension: $1 par jour, $5 à $6 par semaine, $22 par mois.
Chambres pour voyageurs, 50 cts, café inclus.
Salons privés au premier étage.
Mme PAICHOUX, Propriétaire.
13 mars—1mDMaV

VIN DE LA CALIFORNIE

de S. Lachman & Co.

Qualité Supérieure.

CLARET,
HOOK,
MUSCAT,
ZINFANDELL,

—Aussi en magasin—
VINS de Bordeaux,
SARDINES sans arêtes,
MAQUEREAUX à l'huile,
CEPES premier choix à l'huile,
OLIVES en barils, premier choix.
A vendre par

E. J. HART & CO.,

72, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.
31mars—D.Ma.V

FRED. N. THAYER.

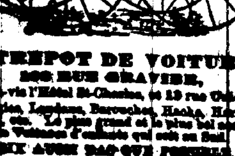

ENTREPOT DE VOITURES
202 RUE GRAVIER,
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue Union.
Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Fouets, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.
[illegible]
[illegible]—1an—VaO.

Taxes de [illegible] 1881 non acquittées.
[illegible]
Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1881.

Les contribuables intéressés sont respectueusement informés qu'un intérêt au taux de 10 pour cent par an à partir du 31 mars dernier, s'ajoute à leurs taxes de 1881 non acquittées. En vertu de l'ordonnance No 6,917 les devoirs de l'administration, un [illegible] [illegible] peut être fait, [illegible] l'intérêt sur les sommes perçues.

R. T. WALSH,
[illegible] Administrateur des Finances.

Avis aux Contribuables.

[illegible]
JOHN T. DUFOUR,
Trésorier de la Bourse.

L. S. L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un État ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,
Mardi, 10 Mai 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.
CLASSE E.

GROS LOT:

$30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage [illegible] positivement 11 heures du matin.

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 10 Mai 1881.

—A la—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, est	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf [illegible] ... 2,700
9 Lots d'approximation de $200 [illegible] ... 1,800
9 Lots d'approximation de $100 [illegible] ... 900

1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du

MARDI, 10 Mai 1881.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les États, comtés, villes et villages de l'Union.

[illegible]

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

[illegible]

M. A. DAUPHIN,
ou à la même personne au Nlle-Orléans, Lne.
No 319 Broadway, New-York.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de William Wise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2859—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes [illegible] d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par C. H. Stewart, liquidateur de l'ancienne maison de Stewart & Wise ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
8avril—8,13,17

Succession de Ellen Kiser, femme décédée de Cyrus Bassey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2956—Division —. Attendu que Cyrus Bassey a présenté une pétition à cette Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de sa femme feue Ellen Kiser, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
9 avril—9, 14, 19.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$294,553 51
Risques maritimes		22,682 42
Risques de rivières		30,715 16
Total des primes		$347,951 09
Moins primes non acquises		38,524 00
Primes nettes 31 mai 1880		$309,427 09
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$74,435 59	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivières	6,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,208 97	
Réassurances et primes remboursées	16,706 72	121,627 73
Profits		$187,799 37

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$220,085 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Stock des N. O. Water Works (1,454 actions)	46,315 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	147,842 97
Billets à ordre	66,441 96
Primes en voie de collection	34,779 77
Actions de compagnies d'assurance, de banques et autres	65,717 21
Scrip de ville	2,080 00
Jugements sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	88,490 14
	$690,512 52

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

État de la Louisiana, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.
JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 22 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt-cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1880, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, un second intérêt semestriel de cinq pour cent, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la compagnie. Désormais l'intérêt-dividende sera payé tous les trois mois.

Directeurs:

E. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR	

13 juin—

État Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1880.

Primes de feu	$307,798 19	
Primes maritimes	104,810 45	
Primes de rivières	47,872 94	$460,480 59
Moins—		
Primes sur risques non-expirés	$102,601 26	
Primes remboursées	16,909 96	
Réassurances	29,501 41	$149,012 63
Primes nettes		$311,467 96
A ajouter—		
Montant provenant des intérêts, avantages et loyers	$41,406 50	
Contingent	15,679 65	57,086 15
		$368,554 11
A déduire—		
Pertes par le feu	$54,525 07	
Pertes maritimes	51,499 74	
Pertes de rivière	17,917 81	123,942 62
Réduction (rebate) et commissions	58,057 26	
Contributions charitables	1,191 78	
Taxes d'État, de ville	7,333 96	
Réserve des assurances dans de sauvetage et Babcock	6,607 16	
Dépenses générales, frais de bureau et d'agence	36,390 02	$233,512 79
Profits nets		$135,041 32
A déduire—		
Dividende de Juillet 1880	$25,000 00	
Dividende de Décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32	135,041 32

ACTIF DE LA COMPAGNIE:

Argent en banque	$67,101 27
Bons des États-Unis	220,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché	89,640 00
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	101,000 00
Billets garantis par nantissement de valeurs réalisables	42,550 00
Billets reçus sur [illegible] de gages réalisables	32,000 00
Billets pour primes	16,527 29
Bons du N. O. Waterworks	26,500 00
Bons de la Compagnie de chemin de fer de la Nlle-Orléans	26,575 00
Actions de banque, d'assurances et autres actions en [illegible]	14,855 28
Primes en voie de collection	76,630 29
Dû par les agents	3,216 23
	$715,498 06

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour réassurances	102,601 26	
Dividendes non réclamés	2,855 80	
Dividende du 31 décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32	$715,498 06

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
E. F. HERGEM, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1881.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

ANT. CARRIERE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1881, il a été résolu de payer sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires et à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1881.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	H. GALLY,
GEO. BRUSSE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIERE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT
E. FATJO,	JULES TUYES.

14 jan—1an

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 10 avril 1881.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 à 11 HEURES DU MATIN.

[illegible list of names]

LISTE DES DAMES.
[illegible]

W. L. McMILLAN,
Maître de Poste.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louisiana Cotton Tie Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2348.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Delta, Lafayette et Girod et désignés comme lots numéros quatre, cinq, six, sept et huit de l'îlet No A, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer de ville en date du 21 mai 1866, et déposé pour référence en l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-quatre pieds trois pouces de face à la rue Delta, ainsi que sur la rue Front, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et trois pouces entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de la succession de Mme Joséphine H. Ames par acte passé pardevant A. Hero Jr, notaire, le 3 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an de la date de vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final, le dit acquéreur ayant à déduire de son enchère et à payer au comptant le montant de l'impression, les frais du shérif et du greffier, etc., s'élevant à environ cinq cents piastres ($500), et, en outre, les taxes d'État, de paroisse et municipales sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
13 avril—13,20,27,30

Mme Anne Markey exécutrice vs Michael Cogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2512.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, dépendances et avantages qui y appartiennent, étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Pearl et Delord, désigné par le numéro onze sur un plan dressé par E. Moll[illegible], ingénieur civil, en date du dixième jour de janvier 1847, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, au pied anglais, vingt et un pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds six pouces, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Francis Cumes par acte passé pardevant Selim Magner, anciennement notaire, le 22 novembre 1865.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 mars—16,23,30,6,13,16 avril

Marie Deslonges vs. Louisa Chouts, femme de A. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2516—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 23 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, lequel dit lot forme presque la totalité d'un lot désigné par le No quatre de l'îlet No sixty-sept, compris entre les rues Robertson, Villeré, St-Philippe et Ursulines, et mesure (au pied américain) vingt-six pieds de face à la rue Villeré, trente-trois pieds sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, deux pouces et sept lignes sur une ligne oblique du côté vers la rue Ursulines, et cent vingt-sept pieds, deux pouces et cinq lignes sur une ligne droite sur le côté vers la rue St-Philippe; le tout suivant un plan annexé à un acte d'achat ci-après mentionné par le dit présent défendeur, étant la même propriété qui a été acquise par le dit défendeur de Chas. A. Morin, par acte passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 7 mars 1873.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, désigné comme lot numéro treize, sur un plan dressé par L. H. Pilié, en date du 31 mars 1856, déposé à l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt-neuf pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur de cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes, entre lignes parallèles, laquelle dite propriété appartient au dit défendeur par le légataire universel de Myrtille Courcelle, selon les procédures dans l'affaire de sa succession No 35,262, du docket de la Deuxième Cour de District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mars—22,29—avril 5,12,19,23.

J. Albrecht vs C. C. Antoine et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2180. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs et des Négociants, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 7 mai 1881, à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages, qui y appartiennent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Bertrand et Bolivar, et désigné par le No 27 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 22 août 1850, déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de A. Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, en pieds américains, trente pieds rue Bolivar, sur cent vingt-deux pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété a été acquise par Charles Rear, le défendeur, par achat, de James Davie, le 8 mai 1858, pardevant Michael Gernon, notaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 av—12,19,26—mai 3,7

Joseph Ritter, tuteur datif, vs. succession de Louis Pascual.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2483.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, passages et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Tchoupitoulas, Constance (ci-devant Live Oak) et Washington, désigné par le numéro "Un" sur un certain plan dressé par Mollhausen, architecte, le 23 décembre 1844, mesurant trente un pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur cent dix pieds six pouces de profondeur et de face rue Toledano.

2° Un autre certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit Quatrième District, dans le même carré où se trouve la propriété précédemment décrite, et désigné par le No (3) trois, sur un plan déposé par C. A. Hedin, architecte, en date du 23 février 1855, dressé dans le bureau de E. G. Gottschalk, ci-devant notaire en cette ville, comme plan No 2, le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur cent-dix pieds six pouces de profondeur.

3° Un autre certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, passages et avantages qui y appartiennent, situé dans le même district et carré décrit en premier et second lieu, sur un plan dressé par H. Mollhausen, voyer, le 22 décembre 1844, désigné comme plan No 4 dans le livre des plans de J. Ricardi, ci-devant notaire; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur une profondeur de cent dix pieds six pouces.

Étant les mêmes propriétés que le dit Louis Pascual acquit de Anthony Ritter par acte devant Joseph Cohn, notaire en cette ville, le 31 août 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22 mars—22,29—avril 5,12,19,23.

Succession de Henry Kuntz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1012—En vertu d'un writ de fieri facias contre John Popeston et en faveur des parties adverses Adam Kuntz, Annie Kuntz, femme de Frank Kathman, et Ottilie Kuntz, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 19 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro neuf, dans l'îlet numéro trente-deux, borné par les rues Morales, Urquhart, St. Antoine et Bagatelle sur un plan dressé par Charles C. Crawford, le 26 mars 1855, le dit lot de terre mesure, au pied français, soixante pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds deux pouces quatre lignes et neuf pieds entre lignes parallèles, et en outre faisant face à la rue Morales; le dit lot forme l'encoignure des rues Bagatelle et Morales, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Étant la même propriété que John Popeston acquise par achat de Frederick Kron, par acte pardevant Joseph Cohn, notaire, en date du 26 [illegible] 1865, enregistré au bureau des transferts, livre 89, folio 257.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mars—18,25,1,8,14,19 avril

Lafayette Fire Insurance Co, of New-Orleans vs. James Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1797—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 26 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou qui y en dépendent en aucune manière, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet Numéro vingt, qui est borné par les rues Plaquemines, Pleasant, Prytania et Toledano, comme désigné par le numéro deux de l'îlet Numéro vingt, sur un plan dressé par E. Buisson et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, le dit lot Numéro deux, mesure cent sept pieds et sept pouces de face à la rue Pleasance, la même face à la rue Toledano, sur une profondeur de trente-trois pieds sur la ligne qui le sépare du lot Numéro un, et quarante-cinq pieds onze pouces sur la ligne de division du lot Numéro trois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26mars—26,31—avril 7,14,21,26.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Frank Huber vs. Eliza Boyle, Vve de Francis LaCasa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2723.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Magasins, Estelle, (actuellement Thalie), Edwards actuellement Melpomène) et Camp, et mesurant, au pied français, trente pieds de face rue des Magasins, sur cent-vingt pieds de profondeur, lequel terrain constitue la moitié du terrain No "deux" du carré No cinquante-cinq, sur le premier plan du dit faubourg, déposé au bureau de L. T. Caire notaire en cette ville, et laquelle moitié de terrain est la plus rapprochée de la rue Melpomène, qui fut acquise par Charles Ledig, décédé, de la succession de Wm. L. Williams, par acte pardevant O. Morel, notaire en cette ville, le 18me jour de janvier, 1869.

Acquise par le défendeur par achat de la succession et les héritiers de Charles Ledig par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 4 juin 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 avril—12, 19, 26 mai 3, 10, 14.

Mark H. Applegate vs. George W. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2657.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 30 avril 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, et formant une partie des lots Nos dix-sept et dix huit de l'îlet No dix sept, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 27 avril 1831, et annexé à un acte passé le quinzième jour de février 1832 pardevant Carlile Pollock, anciennement notaire en cette ville. La dite portion de terre mesure cinquante-deux pieds dix pouces et deux tiers de face à la rue Philip, entre celles Live Oak et Laurel, sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une partie des dits lots la plus rapprochée de la rue Live Oak.

2° Et un certain lot ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, formant une partie du lot No Dix-Huit de l'îlet No Dix-Sept, sur le susdit plan. La dite portion de terre mesure vingt-six pieds et cinq et un tiers de pouce de face sur la dite rue Philip, entre celles Live-Oak et Laurel, sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et cinq lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. Les susdites propriétés décrites appartiennent au dit G. W. Lee, de la manière suivante, à savoir: La portion de terre premièrement décrite par achat fait de Robert Persse McMaster, conformément à un acte passé le 26 janvier 1859, pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville.

La portion de terre deuxièmement décrite appartient au dit G. W. Lee, par achat fait de Andrew W. Smith, conformément à un acte passé le 26 janvier 1859, pardevant le dit notaire T. Guyol.

Et les bâtisses appartiennent au dit G. W. Lee pour avoir été construites par lui depuis le dit achat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29mars—29—5,12,19,26,30 avril.

Léon Godchaux vs Charles E. Gautier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1641—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre et un demi lot de terre, situés dans le faubourg Avart, Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six et sept, le demi lot étant une partie du lot désigné par le numéro cinq et contigu au dit lot numéro six, dans l'îlet numéro B qui est borné par les rues Front, Berlin, Upperline et le fleuve Mississippi, lesquels lots mesurent, comme suit:

Les lots numérotés six et sept, mesurent chacun trente pieds et [illegible] lignes de face à la rue Front, sur toute la profondeur de la dite rue Front au fleuve Mississippi, entre lignes parallèles, et la dite moitié du lot numéro cinq touche au lot numéro six et mesure quinze pieds et [illegible] lignes de face à la rue Front, sur toute la profondeur de la dite rue Front au fleuve Mississippi, entre lignes parallèles (le tout en pied américain) conformément à un plan fait par William Forsher, voyer, et déposé sous le No 9 à l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire en cette ville, ensemble avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent. Acquis par le défendeur de ses auteurs par achat de Charles Raymond, suivant acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 12 octobre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—Avril 5,12 16.

Merchants Mutual Insurance Co., vs. Succession de Mme veuve E. Desrayaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2433—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Douane et Remparts, mesurant (en pieds français) cinquante neuf pieds de face à la rue Bourgogne, cinq pieds de largeur sur la ligne parallèle à la rue Bienville, quatre pieds sur la ligne parallèle à la rue des Remparts et trente pieds trois pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Bienville et sur une ligne parallèle à la rue Douane, laquelle dite portion de terre figure comme lot No un sur un plan annexé à un acte passé devant Louis Caire, notaire en cette ville, le 28 avril 1849, laquelle dite portion de terre forme une partie du lot de terre qui est connu comme lot No 46, sur un plan dressé par J. Tanesse, en date du 25 juillet 1810, comme il appert d'un croquis de D. S. Schuyler, architecte.

La dite propriété appartient à feue Mme Catherine Desrayaux pour l'avoir acquise de la manière suivante, à savoir: La moitié indivise comme reçue dans la communauté avec feu Adrien Benoît Joseph Desrayaux, son mari, et pour avoir acquise la dite propriété conjointement avec son dit mari de John P. and Jacob C. Wilde, conformément à un acte passé pardevant Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, le 28 avril 1849, et l'autre moitié indivise pour en avoir hérité de son fils Adolphe Desrayaux, comme son seul et unique héritier, et ayant été envoyé en possession par un ordre de l'ancienne Deuxième Cour de District pour la Paroisse, signé le 13 septembre 1877, enregistré dans l'affaire de la succession de dit Alphonse Desrayaux, No 39775 du docket de la dite Cour et la dite moitié indivise de la dite propriété appartenait au dit Adolphe Desrayaux, comme seul héritier de son père Adrien B J Desrayaux, décédé, comme il appert en se référant aux procédures qui ont eu lieu dans l'affaire de la succession du dit Adrien B. J. Desrayaux, No 15946, de la dite ancienne Deuxième Cour de District pour la Paroisse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—avril 5,12,16.

Alden McLellan vs. Dame Sarah E. Dupe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 2608—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros "Neuf," "Dix" et "Onze," dans le carré borné par les rues Tonti, St. Pierre, Rocheblave et Promenade Carondelet, et mesurant, chacun trente-six pieds de face rue Tonti, et même largeur à l'arrière plan, sur la profondeur suivante, savoir: Terrain numéro Neuf, cent quatre-vingt-treize pieds trois pouces trois lignes sur la ligne du côté de la Promenade Carondelet et cent quatre-vingt treize pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne du côté du terrain numéro Dix.

Le terrain No dix à la même profondeur, c'est-à-dire, cent quatre vingt-treize pieds sept pouces et cinq lignes du côté du terrain No "neuf," et cent quatre vingt quatre pieds un pouce et sept lignes du côté de la rue St-Pierre, et le terrain No onze à cent quatre-vingt quatre pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté de la rue St-Pierre, et cent quatre vingt quatre pieds un pouce et sept lignes de profondeur de l'autre côté. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage et avantages qui y appartiennent. Étant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de George Lombard et les héritiers de Marianne Duralde, épouse défunte du dit George Lombard, par acte passé par devant Robert J. Ker, notaire en cette ville, le 21 mars 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mars—22,29—avril 5,12,19,23.

E. B. Marmillion vs. succession de F. B. Gaudet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2794—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 10 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Douane, Bourbon et Conti. Le dit lot forme l'encoignure des rues Dauphine et Douane et mesure (au pied américain) vingt-trois pieds six pouces un à peu près, de façade à la rue Douane, sur une façade et profondeur sur la rue Dauphine d'à peu près soixante-dix pieds, étant borné sur le côté de la rue Dauphine par un corridor ou allée qui forme une partie de la propriété adjacente et celle ci-dessus décrite, sur la rue Douane, maintenant ou anciennement appartenant au vendeur de F. P. Blanchet, ci-dessous mentionné, entre laquelle allée, la cour et la cuisine de la propriété ci-dessus décrite, il y a un mur qui la est la vraie limite. Néanmoins les étages supérieurs de la cuisine de la maison de l'encoignure sont bâtis sur le mur de la dite allée et peuvent y rester pour une durée perpétuelle. C'est une servitude permanente imposée sur la dite allée ou corridor, selon acte de vente ci-après décrit.

Étant la même propriété que F. P. Blanchet a acquise par achat de George Urquhart, Mme Caroline Urquhart femme d'Isidore Labatut et Mme Angélique Urquhart femme de Félix Labatut, par acte passé le 9me jour de mars 1859 pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert de cette paroisse, dans le livre 77 fol. 535, acquis par le feu F. B. Gaudet par achat de F. P. Blanchet conformément à un acte passé pardevant E. B. Trist, notaire, le 11 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6av—9,16,23,30—mai 7,10.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PAR CONSENTEMENT DES PARTIES.

La belle résidence de famille No 317 rue des Remparts, entre Esplanade et Quartier.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 45 rue Royale—SAMEDI, le 16 avril, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, par consentement des parties.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre J sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, daté du 28 avril 1879, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Esplanade, Quartier et St Claude, mesurant 36 pieds 8 pouces de face à la rue des Remparts, sur les profondeurs suivantes: 134 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, à laquelle distance la dite propriété se rétrécit de 3 pieds 1 pouce et a une seconde profondeur de 27 pieds 11 pouces, 116 pieds 9 pouces sur une première ligne de profondeur sur le côté de la rue de l'Esplanade, à laquelle distance la dite propriété se rétrécit de 1 pied 4 1/2 pouces et a une seconde profondeur de 10 pieds 1 pouce, à laquelle distance la dite propriété s'élargit de 4 1/2 pouces et a une troisième profondeur de 32 pieds 9 pouces et 34 pieds 1 pouce dans le fond.

Les améliorations consistent en une belle résidence de famille (susceptible d'être divisée en deux corps de logis) ayant salon à arche, grande salle à manger, deux chambres à coucher et un cabinet au rez-de-chaussée, chambres et cabinets dans l'attic, cuisine à deux étages en briques, ayant environ 8 chambres, autres dépendances dans le fond, jardin, waterworks, citerne, gaz, latrines, etc., le tout en bon état. La propriété porte le numéro municipal 317 rue des Remparts.

Termes et conditions—1/3 comptant la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets, ou une portion et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur s'engageant à tenir les bâtisses assurées et d'en transférer la police et de rembourser le montant de la prime non expirée; d'assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 au dessus du montant de l'adjudication et de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 avril—

Un charmant cottage et terrain sur la rue Esplanade, près du Fair Grounds et Jockey Club.

Un petit cottage sur la rue Ste. Anne, entre Miro et Tonti.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau 46 rue Royale.—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Gayoso, Lopez et Washington, mesurant à peu près 67 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur d'à peu près 157 pieds et un lot de terre dans le fond, mesurant à peu près 30 pieds de face sur la rue Lopez, sur une profondeur d'à peu près 159 pieds 10 pouces 5 lignes. Pour plus ample information, voir le plan de C. A. de Armas, ingénieur civil, maintenant à la Bourse et c'est selon le dit plan que la propriété est vendue.

Les améliorations comprennent un charmant cottage élevé, récemment bâti, couvert en ardoises, ayant galerie devant, 3 grandes chambres, 2 petites chambres, cuisine, 1 chambre, écurie, remise, chambres à laver, poulailler, cabinet, chambres à charbon, etc. Les chars des rues Esplanade et Dumaine passent devant la propriété, elle est près du Fair Grounds et du Jockey Club et est très bien située pour les lieux d'amusements, et de bonne communication avec la rue du Canal, ce qui la rend une maison agréable.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtis et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Miro et Tonti, mesurant 16 pieds 6 pouces de face à la rue Ste Anne sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages avec un magasin au rez-de-chaussée, cuisine, etc. loué.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du paiement des dits billets, et les clauses habituelles. Les propriétés devront être assurées aux frais des acquéreurs jusqu'au moment du paiement final des dits billets, et les primes non expirées payer par l'acquéreur. L'acquéreur sera en outre requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente, ainsi que de payer toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication.

Actes de ventes pardevant les notaires Paul E. Théard, pour la propriété No 1, et W. A. Bienvenu, pour la propriété No 2.

SANS LIMITE.

La splendide résidence de famille en briques à deux étages, avec mansarde, coin des rues Remparts et Ursulines.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, sans limite—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Ursulines, Bourgogne et Hôpital, mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 80 pieds à la rue des Ursulines.

Laquelle dite propriété a été acquise par C. Cadou, de la succession de Mme Barbe et W. Barber, par acte exécuté pardevant O. de Armas, notaire en cette ville, le 20 février 1869.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence de famille en briques à deux étages avec mansarde, ayant, au premier étage, grand corridor, deux salons, salle à manger, trois chambres à coucher et un cabinet et chambre de communication, une cuisine en briques à [illegible] étages, quatre chambres, citerne, waterworks, lieux d'aisance, etc., située dans un voisinage aristocratique et bien tranquille, près du marché, école et lieux d'amusement avec trois lignes de chars passant en face de la propriété qui la fait une grande valeur et doit appeler l'attention des personnes qui cherchent des maisons agréables.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement des dits billets et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur devra assurer les bâtisses, et le paiement de la prime non expirée, payer toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication et de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 avril—

Résidence de famille très élégante dans le Deuxième District, au coin des rues Conti et Dauphine
SANS LIMITE! SANS RÉSERVE!!

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, TRÈS POSITIVEMENT AU DERNIER ET PLUS HAUT ENCHÉRISSEUR.

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Dauphine et Bourbon. Le dit lot forme l'angle Sud des rues Conti et Dauphine et a, au pied américain, 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur et façade sur la rue Dauphine de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une élégante maison de résidence en briques solidement construite, à trois étages et demi, avec toit en ardoises, contenant au premier étage une élégante entrée en granit, une anti-chambre, un vaste vestibule avec escaliers, trois grands salons et bibliothèque avec porte à coulisse, un fumoir et une grande entrée dans le fond ou galerie. Le deuxième et le troisième étage comprennent chacun un grand vestibule avec carré d'escaliers, environ quatre chambres à coucher avec de grands cabinets, chambre de bain, etc. Le dernier étage à trois ou quatre chambres. Le tout est pourvu d'un très agréable belvédère d'été. Au deuxième étage il existe un balcon en fer donnant sur les rues Dauphine et Conti et sur le jardin. Les manteaux de cheminée sont partout en beau marbre blanc. Au principal corps du bâtiment est annexé un édifice en briques à trois étages avec toit en ardoises contenant, une très grande salle à manger avec office, cave, etc., et environ six chambres à coucher dans les étages supérieurs, avec balcon sur le côté et lieux d'aisance à chaque étage.

Aussi—Une cuisine détachée en briques, à deux étages, couverte en ardoises, renfermant cuisine, magasin et chambres à coucher, écuries, remise et magasin à fourrage. Il y a à l'extrémité du terrain, dans le fond, une grande allée pour voiture et une entrée faisant face à la rue Dauphine. Les caves sont très grandes. La cour est pavée en pierres. Au côté sud et tout le long de l'édifice principal il existe un jardin disposé avec goût, divisé en cercles, ovales et carrés. Le tout est dans un excellent état.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, avec la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur devra faire assurer les édifices pour un montant égal à celui des billets fournis, transférer la police d'assurance aux porteurs des billets, rembourser la prime d'assurance non expirée, d'assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication. Il devra, en outre, faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente. Le vendeur se réserve le droit de livrer la propriété le 1er juin 1881 ou plus tôt.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 avril—

VENTE SANS RÉSERVE

De la propriété située No 215 Chemin du Bayou, entre Tremé et Marais.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans réserve—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Quartier, Tremé et Marais, mesurant 40 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 90 pieds, avec une allée commune dans le fond. Les améliorations consistent en une bonne maison basse épitée de la rue, ayant trois chambres et deux cabinets, cuisine haute ayant six chambres, cuve, latrines, etc. Cette propriété porte le No 215 Chemin du Bayou.

Termes et conditions—Un 1/3 comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets, assurance et transfert de la police, le remboursement des primes non expirées et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur assumera, en outre du prix de l'adjudication, toutes les taxes de ville et d'État dues et exigibles en 1881. Il sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. La propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1881, à raison de $20 par mois.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence en briques à trois étages No 230 rue Delord.

Avec terrains nus qui y touchent coin S-O de la rue Baronne.

Une maison en bois à deux étages et à deux corps de logis, Nos 194 et 196 rue Calliope, près Carondelet.

Huit magnifiques terrains pour bâtir, dans le Sixième District.

Succession de Samuel McConnell, décédé.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, dossier No 2007.

A long crédit, ou tout au comptant, au gré des acquéreurs, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à deux différents ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division C. dont un rendu le 31 janvier 1881, et l'autre signé du 4 février 1881, et l'autre du 1er avril 1881. Dossier No 2007, dans l'affaire de la succession de Samuel McConnell, décédé, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Delord ou Triton Walk Calliope, Baronne, anciennement Bacchus, et Dryades, désigné par le lot No 17 et mesurant 51 pieds de face à la rue Delord, 110 pieds de profondeur et de face à la rue Baronne, 113 pieds sur le côté près du lot No 18, plus près de la rue Dryades et 57 pieds 4 pouces de largeur dans le fond.

Étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de H. O. Colomb, conformément à un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, le 31me jour de mars 1869.

Une résidence en briques à trois étages bien bâtie et recouverte en ardoises, désignée par le No 230 rue Delord, subdivisée en un établissement complet et parfait avec gaz et toutes les améliorations modernes, avec jardin sur le côté &c.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 31, borné par les rues Calliope, Clio, Carondelet et Baronne, étant composé de parties des lots Nos 4 et 5, sur un plan de J. A. Depouilly en date du 9 janvier 1866 et déposé en l'étude de A. Hero, notaire, comme plan No 16, et mesure 43 pieds de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 94 pieds entre lignes parallèles mesure américaine, étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Mme Jane G. Beaelius femme de Emmanuel Blessey, conformément à un acte passé par devant George Christy Jne, notaire, le 5 décembre 1871.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis avec deux chambres et un cabinet de chaque côté, 2 cuves, &c., et connu par les Nos 194 et 196 rue Calliope.

3° Huit lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 24, borné par les rues Prytanée ou Courtland, Howard ou Coliseé et maintenant Perrier et State et la ligne de Haratville, étant la moitié du dit îlet et désignés comme les lots Nos 6 à 13 inclusivement, d'après un plan déposé en l'étude de George W. Christy, notaire, comme plan No 4. Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 se touchent et mesurent chacun 27 pieds 1 pouce 6 3/4 lignes de face à la rue Howard maintenant Perrier sur une profondeur de 150 pieds.

Les lots Nos 10, 11, 12 et 13 se touchent et mesurent chacun 27 pieds 1 pouce 6 3/4 lignes de face à la rue Prytanée ou Courtland sur une profondeur de 150 pieds le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Mlle Mary Nelson conformément à un acte passé pardevant G. W. Christy, notaire, le 5ème jour de décembre 1871.

Termes et Conditions.—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans en paiements égaux avec 8 0/0 d'intérêt et hypothèque spéciale avec privilège de vendeur du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'hypothèque devant embrasser les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès assurance et le transfert des polices, ou le tout comptant au gré de l'acquéreur. Les acquéreurs devront assumer en sus de leur enchère les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881.

10 0/0 devant être payés au comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, No 5 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.
3 avril—3,10,24—1,7mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ce joli cottage de résidence No 409 rue St-André, entre Baronne et Dryades.

Succession d'Albert W Wheeler, décédé—Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans. Dossier No 2742.

A long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 1er avril 1881, Dossier No 2742, pour le compte de la succession de Albert W. Wheeler, décédé, à l'enchère publique il sera vendu.

Un terrain de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues St André, Josephine, Baronne et Dryades, désigné comme le terrain No 4 sur un plan dressé par G. T. Dreux en date du 21 mai 1858 et déposé dans le bureau de Félix Grima, notaire, le 24 juillet 1858. Le dit terrain mesure 32 pieds 11 pouces et 3 lignes de face rue St André sur une profondeur de 124 pieds 4 pouces 5 lignes du côté de la rue Baronne, 122 pieds 8 pouces 3 lignes du côté de la rue Dryades, et 32 pieds 10 pouces et 7 lignes de largeur à l'arrière plan. Étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel, de Alex P. Waldron, par acte pardevant M. James Fahey, le 29 juin 1876.

Les améliorations consistent en une jolie maison-cottage en bois couverte en ardoises connue comme le No 409 de la rue St André et contenant 5 chambres, cour de côté, jardin, citerne, etc.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et avec toutes les conditions usuelles de privilège et d'hypothèque du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, y compris les conditions de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de polices, l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles pendant l'année 1881, en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Geo. W. Christy, notaire, No 11 rue de l'Union, aux frais de l'acquéreur.
3 avril—3,10,17,24—1,7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA MAISON DE RÉSIDENCE DOUBLE EN BRIQUES A DEUX ÉTAGES, Nos 142 et 144 rue Prytanée, entre Polymnie et Uranie.

LA MAISON DE RÉSIDENCE EN BOIS A DEUX ÉTAGES, No 368 rue Baronne, entre Erato et Thalie.

Succession de Mme Eunice Rice.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Dossier No 2073.

A LONG CRÉDIT, A L'ENCHÈRE PUBLIQUE.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 31 mars 1881, Dossier No 2073, dans l'affaire de succession de Dame Eunice Rice, décédée, à long crédit, à l'enchère publique il sera vendu—

1° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Prytanée, Coliseé, Polymnie et Uranie, désigné comme le terrain No 25, sur un plan de Geo. T. Dunbar, en date du 6 mai 1844, et déposé au bureau du greffier de la ci-devant Cour Commerciale de la Nouvelle-Orléans, et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face rue Prytanée, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine. Étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de la succession de E. D. Hartwell, d'après un jugement de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dossier No 906, en date du 31e jour de mai 1848.

Les améliorations consistent en une maison de résidence double en briques à deux étages, couverte en ardoises, connue sous les Nos. 142 et 144 rue Prytanée, contenant 10 chambres, de chaque côté gaz partout, citernes, auvents etc., et allées, cour pavée de chaque côté, et rapportant un loyer de $50 par mois.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 95, borné par les rues Baronne, Dryades, Erato et Thalie, désigné comme le terrain No 3, sur un plan de F. Moellhausen, sous voyer général, en date du 2 mars 1839 et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, et mesure 32 pieds de face rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine. Étant la même propriété acquise de la succession de R. P. Rice, conformément à un acte passé par devant Geo. W. Christy, notaire, le 20me jour d'avril 1870.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à deux étages avec toutes dépendances en bois à deux étages, ayant de 8 à 10 chambres, avec gaz, citerne, etc., connue comme le No 368 de la rue Baronne.

CONDITIONS—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, en sommes égales avec 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement avec les clauses usuelles, lien du vendeur, honoraires d'avocat et l'assurance devant être comprise. 10 0/0 des enchères devant être payés comptant sur les lieux pour rendre les ventes certaines.

Les actes de vente pardevant John J. Barnett, notaire, No 53 rue St Charles, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues exigibles en l'année 1881. 1 avr—10,17,24—mai 1,7

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur dans le Troisième District.

Rue des Français entre Bons-Enfants et Morales.

Rue Urquhart entre Union et Français.

Succession de Joséphine Françoise.

Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 739.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46, rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, il sera vendu à midi, à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., en date du 22 mars 1881, pour le compte de la susdite succession, des propriétés ci-après décrites—

1° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, formant une partie du lot No 165 de l'îlet No 19, borné par les rues Français, Union, Bons Enfants et Morales, conformément à un plan de J. Pilié, voyer, le 14 septembre 1809, déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure (au pied français) 30 pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La susdite propriété a été acquise par Joséphine Fazende alias François de Marie Rillieux par acte passé par devant H. Pedesclaux, notaire, le 7 juillet 1835, enregistré au bureau du transfert, livre 18, folio 228.

2° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, anciennement Faubourg Marigny, faisant partie du lot No. 199 de l'îlet No. 20, borné par les rues Union, Urquhart, Français et Morales, selon le dit plan ci-dessus mentionné. Laquelle dite portion de terre mesure (en pied Français) 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 30 pieds entre lignes parallèles. La dite portion de terre faisant partie d'un certain lot mesurant 30 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles qui a été acquis de Joséphine Fazende alias François de Angélique Bienvenu, par acte de L. T. Caire, notaire, le 24 décembre 1835, enregistré au bureau des transferts, livre 18 folio 562.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Cha. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mars—26 avril, 2, 9, 16, 23, 30.

VENTES A L'ENCAN

PAR MONTGOMERY & CO.

Vente positive et péremptoire de tout ce qui reste des Marbres d'Italie, Statues, Vases, Ornements, Piédestaux, etc, exposés au No 130 de la rue du Canal, sans limite, ni réserve, commençant Mercredi, 13 Avril, à 7 heures du soir, et continuant chaque jour jusqu'à ce que tout soit vendu.

MONTGOMERY & Co.,
12 avril—3f. Encanteurs.

PAR O. VALETON.

Vermouth!! !Vermouth!!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur—JEUDI, 14 avril à 11 heures du matin, il sera vendu aux magasins Nos 16 et 18 rue St Louis—

A. R. & C.
J. S.
J S 203 caisses Vermouth Noilly Pratt & Cie, importées par navire Marta Celeste, le 4 février 1881, de Marseille.
do 250 caisses Vermouth Noilly Pratt & Cie, importées par navire Ferrari, le 2 mars 1881, de Marseille.
Conditions—comptant. 12 av—

PAR C. E. GIRARDEY

Délicieuse maison de résidence avec jardin, dans la rue de l'Esplanade, en face des résidences de MM. Baldwin et Seixas.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan—

La belle propriété et résidence désignée par le No 364 rue de l'Esplanade, en face des résidences de MM. Albert Baldwin et J. M. Seixas et près de celles de MM. A. B. Philips et E. Carriere, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Roman et Dorbigny. Le terrain a 66 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 125 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages contenant vestibule, salons doubles, salle à manger, office (le tout bien fini, avec plafond élevé et parfaitement aéré), au rez-de-chaussée;—vestibule et grandes chambres à coucher, avec chambre à bain au second étage. La cuisine, (âtie en bois et à un étage, est détachée du principal corps de logis et renferme une buanderie et chambre de blanchissage, chambres à domestiques, dépendances, avec grand cuve et gaz. Le reste du terrain est disposé en jardin planté d'arbustes, d'arbres fruitiers, et d'arbres donnant de l'ombrage. La propriété est dans un excellent état. La location est magnifique avenue de maisons de résidence. Vente positive.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec toutes les garanties habituelles et 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance et obligation de la part de l'acquéreur d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. Doriocourt, notaire.
26mars—26 27 mars 2 3 9 10 16 avril Avente.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés centrales de choix dans les Premier et Quatrième Districts, rues Camp, St-Charles et Carondelet.

Crédit à long terme, portant seulement six pour cent d'intérêt.

Succession de Dame Anne Farrell, veuve de feu Gerald Farrell,

No 2619—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY et O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 mars 1881, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° La maison de résidence en bois à deux étages, située rue St-Charles No 385 dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues St-Charles, Carondelet, Melpomène et Terpsichore. Le terrain mesure environ 20 pieds 10 pouces de face à la rue St Charles, sur 110 pieds de profondeur avec l'usage d'une allée de derrière donnant sur rue Melpomène, propriété et allée louées facilement aux meilleurs locataires.

2° Les deux maisons de résidence à deux étages en briques, Nos 238 et 240 rue du Camp dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Camp, Magasins, St Joseph et Delord. Les terrains sont désignés par les Nos 5 et 6 et sont situés l'un à côté de l'autre et mesurent chacun 24 pieds de face à la rue du Camp sur 116 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur avec droit de passage en commun avec les propriétés adjacentes, allée de derrière large de 11 pieds s'ouvrant rue Delord. Ces maisons forment une partie du "Adams Row" et sont toujours recherchées par de bons locataires permanents. L'une d'elles est louée à bail jusqu'en octobre 1881.

3° Cette Propriété exceptionnelle d'encoignure angle nord-est des rues Ste Marie et Carondelet dans le carré borné par les rues Carondelet, Chemin St Claude, St Charles et Ste Marie, désignée comme les terrains Nos 69 et 70. Ces terrains sont situés l'un à côté de l'autre, et mesurent ensemble 64 pieds 6 pouces de face rue Carondelet sur 120 pieds sur la profondeur et de face rue Ste Marie. Les améliorations comprennent deux cottages en bois nouvellement construits, connus comme les numéros 458 et 464, et une maison de résidence à deux étages rue Ste Marie, connus par les numéros 352 et 355. Cette propriété de choix est dans un des quartiers les plus attrayants du Quatrième District, et à peu de distance du centre des affaires et dans le voisinage de quatre chemins de fer.

4° Un morceau de terre rue Tchoupitoulas, dans le dit District, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Première et Seconde, désigné par le No 5 et mesurant environ 32 pieds 2 pouces et 3 lignes de face rue Tchoupitoulas sur une profondeur du plus grand côté, d'environ 135 pieds 5 pouces et 5 lignes, dans le même îlet que celui des maisons de belles maisons. La rue est pavée en pierres plates carrées. Il passe devant une ligne de chemin de fer, contigu à un marché près du ferry de Gretna et d'un débarcadère de bateaux.

Conditions de la vente. La moitié comptant, la balance à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt seulement à 6 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et l'intérêt devant être payé semi-annuellement, garanti par une hypothèque spéciale, les conditions du privilège avec toutes les acquéreurs assumant le paiement des montants de leurs enchères, payeront toutes les taxes de ville et d'État dues et exigibles en 1881, devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant William J. Castell, notaire.
16 mars—16,19,26—avril 2 3 9, 10,15,16

PAR GEO. PEARSON.

Vente positive d'une propriété de valeur à l'encan, propriété élégante, désirable et rémunératrice, formant l'encoignure des rues Magnolia et Euphrosine. Une résidence charmante dans le Sixième District, avec six lots de terre, cottage à Carrollton.

Succession de Mme Caroline Mentz. No 1095, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO PEARSON, encanteur—Bureau: No 90, rue Camp, il sera vendu, SAMEDI, le 23 avril 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—

1° Ce grand magasin en briques, à deux étages, à l'encoignure des rues Magnolia et Euphrosine, convenable pour une grocerie ou manufacture, ayant 13 chambres, un long corridor, ainsi qu'une nouvelle galerie près du chemin de fer et le Bassin, sur un lot de terre mesurant 28 pieds de face à la rue Magnolia, sur une profondeur de 100 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la rue Euphrosine, entre lignes parallèles.

2° Le cottage-résidence désirable, consistant en une maison bien construite avec six grands terrains Nos 14, 15, 16, 17, 18 et 19, mesurant, le terrain No 14, 30 pieds de face rue Commercial sur une profondeur de 150 pieds, et les lots Nos 15 à 19 inclusivement, chacun 30 pieds de face rue Clinton, sur une profondeur de 107 pieds et 6 pouces; le tout compris dans le carré No 57 borné par les rues Clinton, Hilary, Pearl et Commercial; les dits terrains sont bien remplis avec des arbres fruitiers et d'autres, et était auparavant la résidence du Dr Marsden.

3° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situés dans le 7me District de l'ancienne ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 6 et 7 dans le carré No 21 D et borné par les rues Seconde, Hampson, Washington et Burdette, les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face rue Seconde, sur 122 pieds et 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Conditions: Comptant—L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant G. W. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17mars—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue Gasquet, entre celles Prieur et Johnson.

Succession de Samuel Zimmerman.

No 2164—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR B. ONORATO, ENCANTEUR—Bureaux, No 45, rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, en date du 10 mars 1881, la propriété ci-dessous décrite, à savoir.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Jackson, maintenant Gasquet, et Palmyre, désigné par le lot No 15 de l'îlet No 30, le dit lot mesure 27 pieds 6 lignes de face à la rue Jackson, maintenant Gasquet, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 109 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication, les taxes collectables en 1881.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent, au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
12 mars—12,19,26, 2, 9 16 avril

Propriété de valeur sur la rue Douane entre celles Roman et Prieur.

Succession de Peter Ullrich.

No 2782, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 de la rue Royale—SAMEDI, le 7 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 5 avril 1881, de la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Douane, Roman, Prieur et Bienville, mesurant au pied américain 13 pieds 6 pouces de face à la rue Douane, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication les taxes dues et payables en 1881.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 avril—6,16,23,30—7 mai